



DSNA

**COMITÉ TECHNIQUE DE LA
DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

DIRECTION DES OPÉRATIONS

SÉANCE DU 30 MAI 2017
PROCÈS-VERBAL

Le CT DO s'est réuni le 30 mai 2017, sous la présidence de M. Éric Bruneau.

Président

M. Éric Bruneau DO

Représentaient l'Administration

M. Frédéric Guignier DO
M. Gilles Perbost SNA/SO
M. Yann Le Fablec DO/1
M. Nicolas Cazalis DO/CRNA/E
M. Francis Breton DO/3
M^{me} Nathalie Chrupek-Talbot DO/1
M. René Feuillet DO/2
M^{me} Estelle Le Guilcher DO/2
M^{me} Maryse Debuchy DO
M^{me} Sarah De Mazancourt DO

Représentaient les personnels (membres titulaires)

M. Nicolas Bertolissio SNCTA
M. Philippe Useo SNCTA
M. Jean-Claude Lamoureux USAC-CGT
M. Laurent Bertin UNSA
M. Jean-Yves Le Bihan UNSA DD
M. Guillaume Schuh UNSA DD
M. Laurent Notebaert USAC-CGT

Représentaient également les personnels (membres suppléants)

M. Loïc Parisi SNCTA
M. Stéphane Lonne SNCTA
M. Jérôme Lautrette SNCTA
M^{me} Sandra Prévost USAC-CGT
M. Daniel Terra-Carneiro USAC-CGT
M. Sylvain Herivaux UNSA DD
M. Hicham Tazine UNSA DD
M^{me} Laure Chabeniuk FEETS-FO
M. Cédric Faure FEETS-FO

Était également présent pour les personnels (expert)

M. Roland Pagnier FEETS-FO
M^{me} Céline Tobie USAC-CGT

Tables des matières

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour	4
Point 3 : Suites données.....	6
Point 4 : Reprise de l'approche de La Rochelle par Bordeaux.....	8
Point 5 : BO des groupes A, B et C.....	14
Point 6 : Évolution de l'organisation de la DO	18
Point 7 : Questions diverses	26

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour

- Le Président** ouvre la séance du CT et salue la présence de M^{me} Sandra Prévost, nouvellement élue au sein de l'USAC-CGT. Il déclare le quorum atteint et désigne l'USAC-CGT comme secrétaire adjoint.
- Demande de noter au point 2 de l'ordre du jour que du retard a été pris dans la validation des PV des CT. Il s'engage à ce que les PV des CT précédents soient systématiquement mis à l'ordre du jour.
- USAC-CGT** lit une déclaration liminaire :
- « *Lors du dernier Comité Technique de Roissy du vendredi 19 mai 2017, l'administration vient d'imposer en deuxième lecture, contre un vote unanime des organisations syndicales, un texte imposant la suppression de la maintenance opérationnelle H24 des équipements de radionavigation de la plus importante plateforme française de Roissy/Le Bourget.*
- L'USAC-CGT dénonce fermement cette réorganisation et la méthode employée. L'USAC-CGT accuse les dirigeants actuels de la DGAC, de la DSNA, de la DO et les gouvernements successifs d'irresponsabilité en mettant en péril la sécurité et en créant les conditions d'échec dans lesquelles ils placent tous les agents opérationnels de Roissy. Ils reportent sur les agents leurs défaillances de management et prouvent, pour ceux qui en doutaient encore, que des méthodes de management autoritaires, méprisantes et dépourvues de dialogue social sont malheureusement employées à la DGAC.*
- L'USAC-CGT place clairement un marqueur sur cette dégradation du service qu'elle saura rappeler par tous les moyens nécessaires, le cas échéant et quelles qu'en soient les circonstances.*
- L'USAC-CGT demande rapidement un moratoire avec suspension de cette décision dangereuse. N'attendons pas l'accident pour réagir ».*
- Le Président** estime que le CT DO peut être une instance pour réagir aux déclarations liminaires. Il n'a pas l'habitude de le faire, mais il trouve que les mots utilisés sont particulièrement graves. En effet, il rappelle les difficultés en termes d'effectifs qualifiés depuis un certain nombre d'années. Le renouvellement des ILS et les opérations de maintenance nécessitent des ressources importantes. Cependant, il assume prioriser la maintenance spécialisée et préventive. De plus, il constate que la maintenance nécessite un grand nombre d'agents et un niveau d'expertise spécifique. Il soutient que la sécurité n'est pas engagée. Enfin, il soulève que CDG dispose de quatre ILS par configuration vent d'est et vent d'ouest et de procédures satellitaires complémentaires. Les décisions qui ont été prises ont été imposées par le contexte en matière d'effectifs et le contexte national et local. En conclusion, il estime que le travail des agents est conforté sur place bien qu'il ait été fragilisé par le contexte en matière d'effectifs ACDG et par le fait d'assumer les priorités liées à la maintenance préventive et au renouvellement d'ILS afin de réduire les taux de panne et d'indisponibilité des ILS.
- Déplore que l'USAC-CGT vise les différents échelons décisionnels. Il informe que la décision ACDG qui a été prise n'est pas de nature à engager d'autres évolutions sur d'autres sites. Ainsi, il rappelle qu'elle ne porte que sur Roissy et ne préfigure pas à des évolutions en matière de MO Radionav sur d'autres terrains de province ou à Orly.
- USAC-CGT** ne souhaite pas relancer un débat ni réfuter la présentation du Président. Il ne partage pas sa position, car il soutient qu'il y aura un transfert de responsabilité en cas de problème sur les ICNA de CDG qui ont déjà de nombreuses tâches et sur les IESSA de CDG à la première grosse panne.

Regrette déceler dans l'intervention du Président une incompréhension du fonctionnement du Service technique, car il remarque une séparation entre la MS et la MO. Il déplore que le Président soit aussi ignorant quant au métier des IESEA de CDG malgré ses anciennes responsabilités à la plateforme de CDG.

- Le Président** ne souhaite pas réagir à ces propos et propose de revenir à l'ordre du jour. Il invite aux remarques.
- USAC-CGT** s'étonne de ne pas voir apparaître la nouvelle composition du CT DO à l'ordre du jour. En effet, lors du dernier CT, la validité de la composition du CT DO a été soulevée. Il annonce que l'affectation d'un agent à la DO n'a pas été approuvée.
- Le Président** s'excuse, car il dispose de la nouvelle décision relative à la composition du CT DO qui a été signée le 18 mai. Il assure faire parvenir ce document en cours de séance qui atteste que l'ensemble des membres titulaires et suppléants du CT DO sont tous agents de la DO.
- Annonce passer directement au point 3 de l'ordre du jour. Il rappelle que peu de points sont prévus à l'ordre du jour afin de mieux étudier les questions diverses posées par le SNNA-FO et le SNCTA.
- USAC-CGT** précise avoir adressé des questions diverses au secrétariat de la DO le vendredi précédent.
- Le Président** assure ne pas avoir reçu leurs questions diverses. Il s'engage à les traiter sans travail de préparation.
- USAC-CGT** indique qu'elles sont simples et que la question de la nouvelle composition de la DO a déjà été abordée.
- Le Président** n'exclut pas de demander une interruption de séance avant de traiter les questions diverses s'il a besoin d'éléments complémentaires.